

Appel à candidatures pour le Conseil d'administration du CCAS

À la suite des élections municipales de 2026, la Villeparisis doit renouveler le Conseil d'administration du [centre communal d'action sociale \(CCAS\)](#), comme le lui impose la loi. Cet organisme public autonome mène, en lien avec des acteurs locaux, des actions de prévention et de développement social.



Le Conseil d'administration du CCAS est composé d'élus et de représentants d'associations.

Au sein du nouveau Conseil sont notamment attendus des représentants œuvrant : dans l'insertion et la lutte contre les exclusions ; au sein d'associations familiales ; auprès de retraités et de personnes âgées ; et auprès de personnes porteuses de handicap.

Les associations dont les interventions correspondent à ces domaines sont invitées à proposer des candidats impliqués localement, sans lien de prestation avec le CCAS, et qui ne sont pas membres du Conseil municipal. Sauf impossibilité justifiée, toute liste doit comporter au moins trois personnes.

Les candidatures doivent être adressées au Maire au plus tôt par courrier recommandé ou par dépôt au secrétariat de la mairie. Les mandats courront jusqu'aux prochaines élections municipales.

Infos pratiques

Le Centre communal d'action sociale est ouvert :

- Lundi, mardi et vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h
- Mercredi de 8h30 à 12h15
- Jeudi de 13h30 à 17h
- Les 2^es samedis du mois de 8h30 à 12h

Pendant la période estivale, le CCAS n'est pas ouvert le samedi.